

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été souvent employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été quelques fois employé en des titres émis par un même émetteur à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPCVM tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
	ACTIF		
AC1-	Portefeuille-titres	4 158 941	2 908 795
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 4 158 941	1 975 097
	b- Obligations et valeurs assimilées	0	933 698
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	2 275 820	1 341 394
	a- Placements monétaires	4.2 2 206 355	499 490
	b- Disponibilités	69 465	841 904
AC3-	Créances d'exploitation	0	6 965
	TOTAL ACTIF	6 434 761	4 257 154
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs	4 774	1 921
PA2-	Autres créditeurs divers		
	TOTAL PASSIF	26 928	53 539
	ACTIF NET		
CP1-	Capital	4.3 6 326 837	4 164 788
CP2-	Sommes Capitalisables	80 996	38 827
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	42 575	-
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	38 421	38 827
	ACTIF NET	6 407 833	4 203 615
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 434 761	4 257 154

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice Clos le 31-12-2009	Exercice Clos le 31-12-2008
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.4 129 609	15 797
	a. Dividendes	82 130	11 396
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	47 479	4 401
PR2-	Revenus des placements monétaires	26 904	57
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	156 513	15 854
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5 -110 907	-80 884
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	45 606	-65 030
CH2-	Autres charges	4.6 -11 907	-3 708
	RESULTAT D'EXPLOITATION	33 699	-68 738
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	4 721	107 565
	SOMMES CAPITALISABLES	38 421	38 827
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-4 721	-107 565
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 110 453	-68 224
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	542 279	-4 725
	Frais de négociation	-15 784	-14 606
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 670 647	-156 293

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-09 au 31-12-09

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice Clos le	Exercice Clos le
	31-12-2009	31-12-2008
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 670 647	-156 293
a- Résultat d'exploitation	33 699	-68 738
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 110 453	-68 224
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	542 279	-4 725
d- Frais de négociation	-15 784	-14 606
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	533 571	4 359 908
a / Souscriptions	869 789	4 421 069
Capital	657 368	4 158 100
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	204 495	154 054
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	7 926	108 915
b / Rachats	-336 218	-61 161
Capital	-255 124	-59 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-77 890	-1 727
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-3 204	-1 350
Droits de sortie	0	916
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 204 218	4 203 615
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	4 203 615	-
en fin de période	6 407 833	4 203 615
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	40 991	-
en fin de période	44 950	40 991
VALEUR LIQUIDATIVE	142,554	102,550
TAUX DE RENDEMENT	39,01%	3,38%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**AU 31-12-2009****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 158 941 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Titres OPCVM</i>				
AXIS TRESORERIE SICAV	1 432	152 203	153 420	2,38%
<i>Total titres OPCVM</i>	1 432	152 203	153 420	2,38%
<i>COTE.CONTINUU</i>				
ADWYA	9 450	79 768	79 692	1,24%
AMEN B.	7 304	228 078	384 548	5,98%
ATB	46 690	291 435	374 407	5,82%
ATL	43 123	168 139	231 355	3,59%
BIAT	7 097	299 422	455 152	7,07%
BNA	16 886	189 717	194 831	3,03%
CIL	16 502	330 276	467 155	7,26%
MAGASIN GENERAL	2 268	111 408	292 177	4,54%
MONOPRIX	2 480	294 696	580 325	9,02%
T. Leasing	11 426	274 114	286 941	4,46%
TLG NS 09	1 970	46 522	47 221	0,73%
TPR	59 019	321 694	330 034	5,13%
<i>Total cote continu</i>	224 215	2 635 269	3 723 838	57,87%
<i>COTE.FIXING</i>				
AB NV 2009	642	20 191	32 557	0,51%
CIMENTS BIZERTE	23 000	264 500	191 131	2,97%
SERVICOM	6 260	20 345	20 908	0,33%
<i>Total cote fixing</i>	29 902	305 036	244 596	3,80%
<i>Total titres premier marché</i>	254 117	2 940 305	3 968 434	61,67%
<i>Droits</i>				
AB DA 09	7 946	19 478	31 863	0,50%
TLG DA 09	13 396	4 726	5 224	0,08%
<i>Total droits</i>	21 342	24 204	37 087	0,58%
<i>Total</i>	276 891	3 116 712	4 158 941	64,63%

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 2 206 355 DT au 31-12-2009 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor et de dépôts à terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2009	% actif net
<i>Bons de Trésor</i>	1 437 926	1 455 413	22,62%
BTC_07 SEPTEMBRE 2010	958 148	969 255	15,06%
BTC_10 AOUT_2010	479 778	486 158	7,56%
<i>Dépôts à Terme</i>	750 000	750 942	11,67%
ATB_250_4.15_22122009	250 000	250 231	3,89%
ATB_500_4.00_16122009	500 000	500 711	7,78%
TOTAL	2 187 926	2 206 355	34,29%

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 2 204 218 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	2 165 797
Variation de la part Revenu	38 421
Variation de l'Actif Net	2 204 218

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant:	4 164 788
Nombre de titres :	40 991
Nombre d'actionnaires :	9

Souscriptions réalisées

Montant:	657 368
Nombre de titres émis :	6 470
Nombre d'actionnaires nouveaux :	16

Rachats effectués

Montant:	255 124
Nombre de titres rachetés :	2 511
Nombre d'actionnaires sortants :	0

Capital au 31-12-2009

Montant:(*)	4 567 032
Nombre de titres :	44 950
Nombre d'actionnaires :	25

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	4 567 032
Plus ou moins values potentielles sur titres	1 110 453
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	542 279
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	122 857
Frais de négociation	-15 784
Capital au 31-12-2009	6 326 837

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des actions	82 130	11 396
Revenus des BTA et EO	47 479	4 401
Total	129 609	15 797

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 110 907 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du Dépositaire	6 932	4 425
Rémunération du Gestionnaire	103 975	37 100
Rémunération Variable du Gestionnaire	-	39 359
Total	110 907	80 884

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 11 907 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	5 023	1 792
Rémunération CAC	5 837	1 150
Autres	1 047	766
Total	11 907	3 708

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts		2009	2008
Revenus des placements		3,481	0,387
Charges de gestion des placements		-2,467	-1,973
	Revenu net des placements	1,014	-1,586
Autres charges		-0,265	-0,09
	Résultat d'exploitation	0,749	-1,677

Régularisation du résultat d'exploitation	0,105	2,624
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>	<i>0,854</i>	<i>0,947</i>
Plus ou moins values potentielles sur titres	24,704	-1,664
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	12,059	-0,115
Frais de négociation	-0,350	-0,334
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	2,733	3,716
<i>+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND</i>	<i>39,144</i>	<i>1,602</i>
Valeur Liquidative	142,554	102,550

<i>Ratios de gestion des placements</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Charges / actif net moyen	2,09%	3,76%
Autres charges / actif net moyen	2,31%	0,17%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,72%	1,80%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société **AXIS GESTION** et le **FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE** prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;

- Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de **FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE** et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice **Tunindex** et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que **FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**.

La rémunération de **FCP AXIS Gestion** au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2009 s'élève à 103 975 DT TTC et elle est nulle pour la commission de gestion variable.

- La convention du dépositaire qui lie l'**ARAB TUNISIAN BANK** et le **FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE** prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT. La charge de l'année 2009 s'élève à 6 932 DT TTC.

- Le **FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE** a procédé durant l'exercice 2009 à l'acquisition de 53 780 actions **AXIS TRESORERIE SICAV** pour la somme de 5 701 847 DT et la cession de 52 731 actions de cette dernière pour une somme de 5 600 312 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.